



Feulen, le 28 décembre 2023

Publication du 29 décembre 2023 au 12 janvier 2023 inclus

## AVIS

Conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la demande ci-dessous a été présentée auprès du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

**Bénéficiaire : Klein Romain**

**Objet : stockage de substances et mélanges classés à Niederfeulen, 1, Feulenerhecken (3/23/0146)**

Le public pourra consulter le dossier afférent à la maison communale pendant les heures d'ouverture.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



le bourgmestre,



le secrétaire f.f.,